

SALLES POLYVALENTE ET DU CATOGNE

Tâches locataire

- nettoyer et ranger tables/ bancs/chaises/bars
- nettoyer cuisine et toilettes
- nettoyer murs, radiateurs
- balayer sols
- vider poubelles et cendriers

Tâches concierge (après état des lieux)

- nettoyer les sols avec la machine

Nicolas Bourgeois
079 659 03 12



La commune met à disposition la **cuisine et le matériel suivant** (pour 50 personnes) :

- assiettes, couteaux, fourchettes, cuillères, cuillères à soupe ;
- verres à vin, verres à eau, tasses à café, sous-tasses ;
- 2 casseroles avec couvercles ;
- 2 bouilloires ;
- 1 thermos.

La cuisine inclut :

- 1 lave-vaisselle professionnel ;
- 1 machine à glaçons ;
- 1 congélateur ;
- 2 frigos (1 grand à tiroirs et 1 frigo à porte) .

Le locataire est informé par la commune de Bovernier des mesures de sécurité en lien avec l'utilisation de la salle. Il est en charge d'assurer la sécurité des utilisateurs durant la durée de la location.

Le locataire est responsable, selon l'art. 3.1 du règlement de police, de tous cris, attroupements ou bruits excessifs des personnes présentes à l'extérieur de la salle de 22h à 7h.



Un état des lieux est fait après la manifestation :

- le matériel manquant ou cassé sera facturé au locataire ;
- en cas de non-respect du présent règlement, les heures de nettoyage seront facturées au locataire.

